

Séance du 8 avril 2021

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni à huis clos en l'Hôtel de Ville, conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Antony GAUTIER, Maire, sur la convocation qui lui a été faite le deux avril deux mille vingt et un et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

A l'ordre du jour de cette séance :

A) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

B) APPEL NOMINAL

PRÉSENTS (30) : Antony GAUTIER, Christophe LEGROIS, Brigitte GALLI, Arnaud DEVILLEZ, Gaëlle LEFEVRE, Gilles DEVIENNE, Sophie SPATOLA, Nicolas LEFEBVRE, Mathilde CHARPENTIER, Pierre GRANDGENEVRE, Evelyne LORIDAN, Emmanuel FURLAN, Michèle LEGRAND, Valérie COUTURE, Géry DELANGUE, Damien VERWAERDE, Sabrina WINCKEL, Marjorie VANDENBERGHE, Laurence DUREY, Benjamin SOWA, Aurélien BEAUFROME, Aurélie COSTENOBLE, Céline THIBAUT, Florent VANDENABEELE, Marc DENEUCHE, Josy ANNOOT, Bénédicte CREPEL, Joël DECAT, Maxime DEPLANCKE, Nathalie BAUCHART.

Procuration (1)

Denis BECUWE

donne procuration à Sophie SPATOLA

Absents (2)

Sébastien MALESYS, Bérangère VERFAILLIE

Effectif du Conseil Municipal	:	33
Présents en séance	:	30
Procuration	:	1
Absents	:	<u>2</u>
		33

C) PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2021

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

D) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo de la CCFI ;
- Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ;
- Ouverture des centres de loisirs thématiques ;
- Expérimentation des rues scolaires ;
- Lancement d'un nouveau portail famille ;
- Le Maire et les élu(e)s à la rencontre des Bailleulois ;
- Lancement de la modification PLUI-H ;
- Gestion de la crise sanitaire.

PROXIMITÉ, CITOYENNETÉ ET RESSOURCES

Délibération 21/022 – Budget principal de la commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » – Exercice 2020 – Détermination et affectation des résultats provisoires de l'exercice

Cette délibération vise à déterminer et affecter les résultats provisoires de l'exercice 2020 concernant le budget principal de la commune pour un montant de 946 819,95 € en section de fonctionnement et de 507 377,04 € en section d'investissement. S'agissant du budget annexe, les sommes à affecter au budget 2021 sont respectivement de - 360,19 € et 74 537,19 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/023 – Budget principal – Exercice 2021 – Décision en matière de taux de contributions directes

Cette délibération vise à fixer les taux des contributions directes pour l'exercice budgétaire 2021. Elle permet en particulier de compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales décidée par l'État par un transfert aux communes de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Cette mesure se traduit, d'un point de vue comptable, par une augmentation du taux communal de TFPB.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/024 – Budget principal de la commune et budget annexe du cinéma « Le Flandria » – Exercice 2021 – Budgets primitifs

Cette délibération vise à adopter les dépenses et les recettes prévisionnelles de la commune (budget principal) et du cinéma (budget annexe) pour l'année 2021. Le budget primitif 2021 du budget principal de la commune prévoit notamment 15 755 793,59 € en section de fonctionnement et 3 053 638,71 € en section d'investissement.

ADOPTÉE

6 ABSTENTIONS (DENEUCHE Marc, BAUCHART Nathalie, ANNOOT Josy, CREPEL Bénédicte, DECAT Joël, DEPLANCKE Maxime).

Délibération 21/025 – Budget principal – Exercice 2021 – Créances éteintes

Cette délibération vise à autoriser l'admission de titres émis en 2012, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 déclarés irrécouvrables dans le cadre d'une procédure de surendettement ou de liquidation judiciaire. Elle sollicite une admission de ces titres en créances éteintes, pour un montant cumulé de 4 297,77 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/026 – Société Anonyme d'HLM Flandre Opale Habitat – Avenant de réaménagement du prêt n°1130749 – Ligne 1340998 – Maintien de la garantie d'emprunt

Cette délibération vise à confirmer la garantie d'emprunt que la Ville a accordée à la SA HLM Flandre Opale Habitat pour l'opération d'amélioration de l'immeuble situé 3 rue du collège à Bailleul, consécutive aux changements apportés concernant la durée d'amortissement du prêt, portée de 14 à 22 ans.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/027 – Tableau des effectifs budgétaires – Modification

Cette délibération vise à réviser le tableau des effectifs budgétaires. Cette révision prend notamment en considération la régularisation des avancements de grade opérés au second semestre 2020 pour 27 agents, ainsi que la *stagiairisation* d'un certain nombre d'agents, présents dans les effectifs de la Ville depuis plusieurs années via le renouvellement de CDD. Cette démarche s'inscrit dans le cadre global des orientations définies dans le rapport d'orientation budgétaire et fera l'objet d'une démarche similaire au CCAS, au SSIAD et au SSAD.

ADOPTÉE

6 ABSTENTIONS (DENEUCHE Marc, BAUCHART Nathalie, ANNOOT Josy, CREPEL Bénédicte, DECAT Joël, DEPLANCKE Maxime).

Délibération 21/028 – Règlement intérieur du Conseil municipal – Modification – Dispositions relatives à l'exercice d'une démocratie citoyenne et participative : droit de saisine du Conseil municipal, Conseil citoyen et référendum local

Cette délibération vise à modifier le règlement intérieur du Conseil municipal afin d'y inscrire un chapitre entier consacré à la démocratie citoyenne. Ces dispositions doivent notamment favoriser la participation des habitants à la prise de décision publique (Conseil citoyen, droit de pétition, référendum local).

Le groupe « Unis pour Bailleul » a proposé deux amendements au règlement intérieur du Conseil municipal :

Amendement 1 –

Article 26 : Commissions municipales

« Les commissions permanentes se réunissent au plus tard 5 jours avant la date du Conseil municipal pour lequel elles doivent exprimer un avis sur les délibérations. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Amendement 2 –

Article 27 : Fonctionnement des commissions municipales

Article 27-1 Convocation

« La convocation avec ordre du jour et documents afférents est envoyé par voie dématérialisée au moins 3 jours francs avant la date de la commission. »

NON ADOPTÉ.

La délibération a été ADOPTÉE A LA MAJORITÉ.

2 VOIX CONTRE (Marc DENEUCHE, Nathalie BAUCHART)

Délibération 21/029 – Recueil unique tarifaire – Modification

Cette délibération vise à introduire de nouvelles dispositions tarifaires concernant l'occupation du domaine public (redevance d'occupation liée à la présence d'échafaudages, de bennes ou de remorques), à en supprimer certaines (taxes sur les interventions funéraires), ou encore à en modifier ou en régulariser d'autres (augmentation des tarifs de location du gîte de la Hulotte, signalétique commerciale du SICOM jamais facturée depuis 2018).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/030 – Convention de groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et des services en matière d'efficacité énergétique du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre – Avenant

Cette délibération vise à autoriser la reconduction de la convention de groupement de commandes du SIECF pour 3 ans à compter de 2022, afin de permettre une mise en concurrence optimisée des fournisseurs d'énergie, et donc l'accès aux meilleurs prix du marché.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ÉDUCATION, POLITIQUE DES ÂGES ET SOLIDARITÉS

Délibération 21/031 – Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour la réussite éducative et le pilotage du dispositif « Ville Amie des Enfants » de l'UNICEF

Cette délibération vise à permettre le recrutement de recruter d'un ou d'une responsable du projet pour la réussite éducative et le pilotage du dispositif « Ville Amie des Enfants » de l'UNICEF, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la Caisse d'allocations familiales du Nord. Ses principales missions seront de coordonner encore davantage l'ensemble des actions éducatives municipales, de soutenir les services municipaux dans la conception d'actions destinées à un public scolaire, d'assurer les relations avec les établissements scolaires et favoriser l'implication des parents dans le parcours éducatif de leurs enfants, de gérer, former et encadrer une équipe de bénévoles dans le cadre du CLAS.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/032 – Bourses accordées aux Bailleulois pour le suivi d'une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur – Revalorisation – Année 2021

Cette délibération vise à revaloriser le montant des bourses accordées aux Bailleulois pour le suivi d'une formation au BAFA. Pour les jeunes dont le foyer fiscal n'est pas imposable, cela correspond à une aide de 233 €, soit une augmentation en 2021 de 1,30%.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/033 – Communauté de Communes de Flandre Intérieure – Fonds de soutien à l'investissement communal – Sollicitation pour l'installation de nouvelles aires de jeux pour les enfants

Cette délibération vise à solliciter de la CCFI un ajustement du fonds de concours afin de prendre en compte la modification des projets d'investissements portés par la Ville de Bailleul, avec la création de quatre aires de jeux pour les enfants : à Outtersteene, dans le quartier Bellekindt, dans le quartier Pasteur et dans le parc Honoré Declercq.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/034 – Écoles privées sous contrat d'association – Exercice 2021 – Forfait à verser par élève bailleulois pour l'année scolaire 2020-2021 – Avance

Cette délibération vise à verser aux écoles Saint Amand et Saint Albert une avance de 50% sur le forfait communal pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/035 – Égalité femmes-hommes – Rapport 2021

Cette délibération vise à prendre acte de de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services de la Ville de Bailleul. Il s'agit ici d'une démarche volontariste portée par la municipalité puisque le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ne s'impose qu'aux communes ou EPCI de plus de 20 000 habitants.

PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ

ÉCOLOGIE, CULTURE ET CADRE DE VIE

Délibération 21/036 – Cinéma « Le Flandria » – Projet de rénovation – Sollicitation de subventions dans le cadre du plan prévisionnel de financement – Autorisation

Cette délibération vise à approuver le projet de rénovation du cinéma « Le Flandria » et la recherche de cofinancements dans le cadre notamment des différents plans de relance. Les travaux envisagés pour un montant de 290 939 € HT permettront une véritable accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et une amélioration du confort de la salle (nouveaux sièges, meilleure isolation thermique et sonore).

ADOPTÉE

2 ABSTENTIONS (DENEUCHE Marc, BAUCHART Nathalie)

Délibération 21/037 – Acceptation de dons en nature ou en argent attribués au Musée Benoît-de-Puydt

Cette délibération vise à simplifier la procédure permettant au musée de recevoir des dons, qu'ils soient en nature, comme un don d'œuvre, ou en argent. Aujourd'hui, chaque don fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Les dons pourront désormais, sur la base de cette délibération, être reçus par simple décision municipale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/038 – Musée Benoît-de-Puydt – Exposition « Le Chant des Ondes – Des Sirènes à Mélusine » – Exemplaires gratuits du catalogue

Cette délibération vise à autoriser le Musée de Bailleul, dans le cadre de l'exposition « Le chant des Ondes – Des sirènes à Mélusine », à distribuer gratuitement un certain nombre d'exemplaires du catalogue édité et vendu dans le cadre de cette exposition temporaire, notamment aux partenaires de l'exposition et à ses mécènes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Délibération 21/039 – Communauté de Communes de Flandre Intérieure – Adhésion de cinq nouvelles communes au Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères des Flandres – Modification des statuts

Cette délibération vise à entériner la modification des statuts de la CCFI pour faire suite à l'adhésion au SMICTOM des Flandres des communes de Blaringhem, Boëseghem, Morbecque Steenbecque et Thiennes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



ATTRACTIVITÉ, BIEN-ÊTRE ET VIE ASSOCIATIVE

Délibération 21/040 - Budget principal - Exercice 2021 - Subventions de fonctionnement aux associations - Solde

Cette délibération vise à fixer le montant de la subvention de fonctionnement accordée aux associations en ayant fait la demande pour l'année 2021, sur la base de la subvention ordinaire octroyée en 2019. Elle indique le montant du solde à verser puisque les associations ont déjà reçu une avance consécutive à la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020. 82 associations sont concernées et 9 associations subventionnées en 2019 n'ont pas sollicité de subventions ou sollicité un montant moindre pour 2021. Une concertation sera mise en œuvre, dès que les conditions sanitaires le permettront, avec les associations pour définir des critères transparents et objectifs fixant l'attribution des subventions municipales.

N'ont pas pris part au vote les élus membres des associations concernées.
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 21h37.

Lors de la séance du 24 juin 2021, le procès-verbal du 8 avril 2021 a été :

approuvéà.....l'unanimité.....

non approuvé

Le Maire,
Antony GAUTIER

A. Gautier



Le secrétaire de séance,
Florent VANDENABEELE

Florent Vandenberghe